



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N°22-22

Objet :

**Vente du véhicule
RENAULT MASCOTT
284 YL 42**

Garage Saunier

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°421 du 7 décembre 2020 portant fusion du syndicat « Roannaise de l'Eau », du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord (RLN), du Syndicat Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA) et du Syndicat des eaux du Gantet et création du Syndicat « Roannaise de l'Eau » ;

Vu la délibération n°2021-05 du Comité Syndical du 20 janvier 2021 donnant délégation de pouvoir au Président pour la vente de matériaux et de biens issus de travaux en régie ;

Considérant la vente du véhicule Renault Mascott immatriculé 284 YL 42.

Considérant que le Garage Saunier à Charlieu a proposé la meilleure offre sur la plateforme de vente aux enchères Agorastore.

Considérant que l'offre du Garage Saunier s'élève à 8 046 € TTC.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

- 1°) d'autoriser la vente du véhicule Renault Mascott immatriculé 284 YL 42 au Garage Saunier à Charlieu ;
- 2°) de fixer le prix de vente à 8 046 € TTC (TVA 1 341 €) 6 705 € HT ;
- 3°) d'émettre un titre d'un montant de 8 046 € TTC au nom du Garage Saunier à Charlieu ;
- 4°) de dire que les recettes seront encaissées sur le budget concerné.

Roanne, le **28 FEV. 2022**

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be "Daniel Frechet", written over a large, loopy blue circular mark.

Daniel FRECHET